



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GT Participation citoyenne aux communs numériques

07 septembre 2026



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

1. Présentation du rapport
2. Echange sur le nouveau mandat

Pourquoi ce rapport

Constat : le succès des communs repose notamment sur la contribution proactive, souvent bénévole, de nombreux utilisateurs.

Objectif : faire un état des lieux des freins et des leviers concernant la participation des citoyens et des parties prenantes aux communs numériques sous l'angle contributif.

Cible : pour les porteurs de projets numériques qui considèrent la notion de commun comme une boussole pertinente pour penser et agir sur leur projet.

NB :

- A penser **en complémentarité avec des aspects techniques** (coût du backoffice, de développement initial, ...)
- À décliner et à **adapter aux contextes organisationnels** dans lequel les communs naissent et se déploient.



Partie 1 – Participation et communs numériques – définitions préalables

Participation citoyenne

La participation des citoyens et des parties prenantes comprend « **tous les moyens par lesquels les parties prenantes (y compris les citoyens) peuvent être impliquées dans le cycle d'élaboration des politiques et dans la conception et la fourniture des services** ». Cette définition, volontairement large, permet de saisir la diversité des pratiques participatives.

[*OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*](#)

Différents degrés de participation :

- L'information
- La consultation
- La concertation
- L'engagement

Outil : **échelle d'Arnstein (1969)** permet de différencier les degrés d'implication de la « non-participation » au « pouvoir citoyen »

L'enjeu de savoir qui participe : représentativité des participants et des membres de la gouvernance, ou représentation d'un groupe d'opinion ?



Partie 1 – Participation et communs numériques

– définitions préalables

Logiques « top-down » et « bottom-up »

- « descendantes » (reposant sur une logique plutôt *top-down*) impulsées par des acteurs institutionnels
- « ascendantes » (reposant sur une logique plutôt *bottom-up*) initiées par les citoyens eux-mêmes

Les années 1990 ont vu émerger une **défiance citoyenne** accrue envers les experts (ex. : gestion post-Tchernobyl)

- La défiance (contrairement à la méfiance) stimule la production de savoirs en exigeant des preuves et en confrontant les méthodes.
- Les **initiatives citoyennes et associatives** comblent des lacunes informationnelles locales (transports, environnement, santé).
- Ces **dynamiques élargissent l'accès à l'information et renforcent la transparence**, en s'appuyant sur des **méthodes participatives et des controverses constructives**.



Partie 1 – Participation et communs numériques – définitions préalables

Communs numériques

« Une ressource produite et/ou entretenue collectivement par une communauté d'acteurs hétérogènes, et gouvernée par des règles qui lui assurent son caractère collectif et partagé. Il est dit numérique lorsque la ressource est dématérialisée : logiciel, base de données, contenu numérique (texte, image, vidéo et/ou son), etc. »

Source : <https://lesbases.anct.gouv.fr/ressources/les-communs-numeriques>

Logiciel libre

« Un logiciel dont le code source est publié sous l'une des licences reconnues libres par la [Free Software Foundation](#) ou "open source" par l'[Open Source Initiative](#) ».

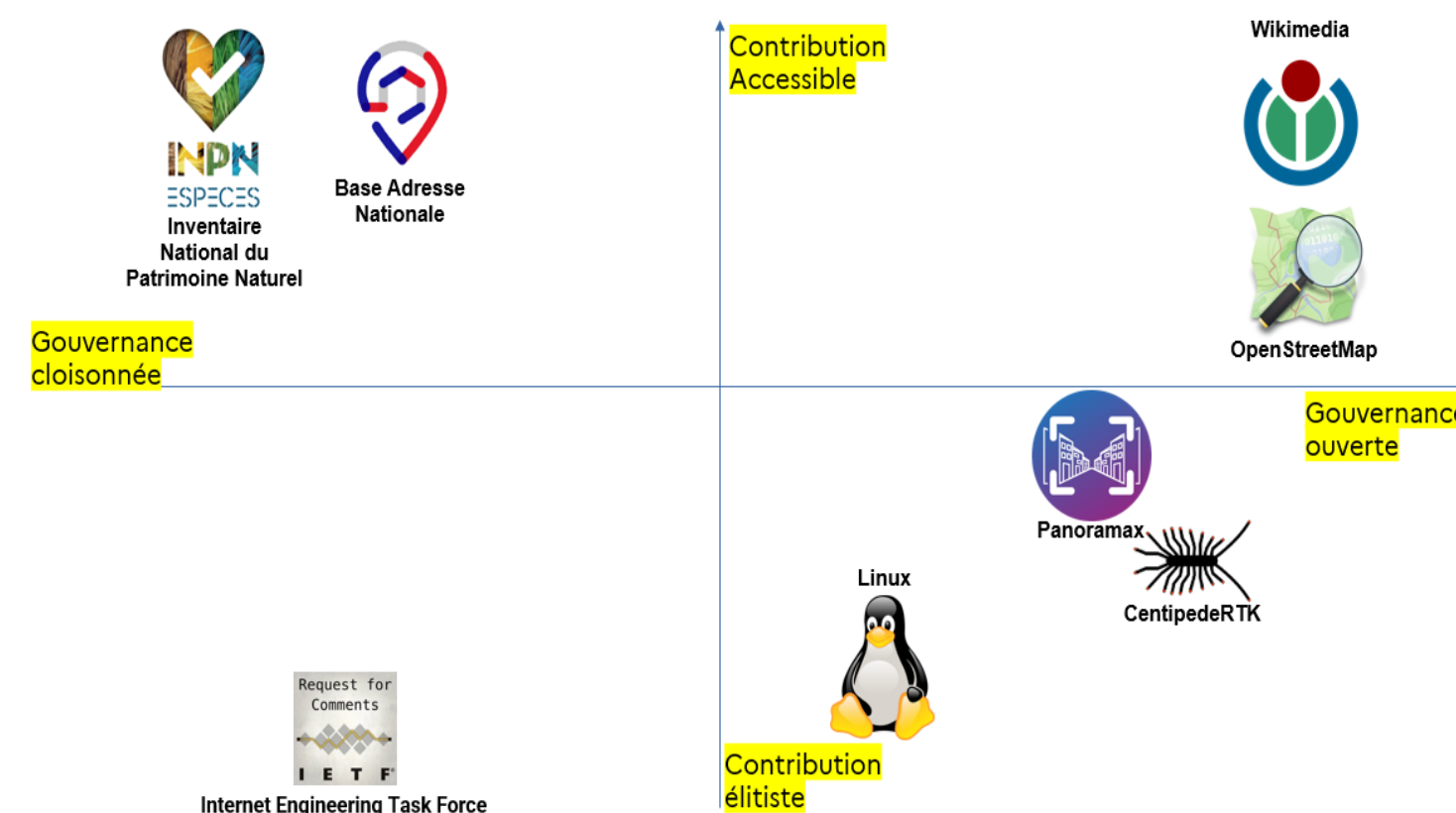
Source : <https://code.gouv.fr/documentation/#glossaire>

Partie 1 – Participation et communs numériques

– définitions préalables

Boussole structurée autour de 2 axes :

- **Degré d'ouverture de la gouvernance** : capacité pour n'importe quel citoyen ou partie prenante de proposer des changements et de s'investir dans la conception et le maintien du commun. La forme juridique et les contraintes légales, ainsi que les modalités de prise de décision peuvent contribuer à cela.
- **Accessibilité à la contribution** : facilité avec laquelle un citoyen ou partie prenante peut ajouter, modifier ou supprimer de la donnée ou contenu numérique. Ex : *niveau de connaissance technique ou scientifique requis, accessibilité des interfaces.*





Partie 2 – Initier un engagement contributif

Surmonter les freins individuels :

- ✎ Manque d'expertise du domaine
- ✎ Manque d'expertise technique
- ✎ Manque de familiarité avec les pratiques internes du projet
- ✎ Manque d'accompagnement aux compétences nécessaires
- ✎ Déficit d'orientation initiale

Lever les freins informationnels :

- ✎ Documentation absente, insuffisante ou surchargée
- ✎ Absence d'objectifs clairs

Dépasser les freins relationnels :

- ✎ Des retours absents ou inappropriés
- ✎ Traitement des contributions (modération et rejet)
- ✎ Manque de sécurité psychologique à court terme

Atténuer les freins organisationnels :

- ✎ Fermeture et rigidité du système de gouvernance



Partie 3 – Pérenniser la démarche contributive

La pérennisation de la dynamique contributive sous-tend :

- **Le passage du statut d'« utilisateur » à celui de « contributeur » ;**
- **Le passage du statut de « contributeur ponctuel » à celui de « contributeur pérenne ».**

FOCUS – Le problème du « passager clandestin »

Le problème du « **passager clandestin** » (ou *free rider* en anglais) désigne le cas où certains acteurs profitent d'une ressource collective sans y participer.

→ L'accès ne peut être restreint mais l'entretien exige un effort collectif.

Enjeu : si trop d'utilisateurs adoptent cette posture de simple bénéficiaire, la charge de production repose sur une minorité de contributeurs actifs, qui peuvent finir par s'épuiser ou se démotiver. On parle alors de « **fatigue contributive** », qui désigne l'usure progressive des individus engagés dans un commun.

Le problème de passager clandestin devient alors un enjeu de pérennité : comment maintenir l'équilibre entre ouverture universelle et engagement partagé ?



Partie 3 – Pérenniser la démarche contributive

Valoriser l'attractivité et les bénéfices perçus

- ✎ Faible valorisation des contributions pour les contributeurs
- ✎ Manque de retours aux contributeurs, notamment dans l'intégration des contributions
- ✎ Faible valorisation des contributions auprès de l'ensemble des utilisateurs

Rendre l'acte de contribution plus facile

- ✎ Complexité excessive des tâches
- ✎ Perte du sentiment d'efficacité personnelle

Lever les freins sociaux/relationnels

- ✎ Manque d'interactions sociales
- ✎ Manque d'accompagnement aux pratiques internes
- ✎ Manque de sécurité psychologique à long terme
- ✎ Manque de flexibilité de la gouvernance
- ✎ Atténuer les effets néfastes de la compétition, favoriser la collaboration



Partie 4 – Favoriser des contributions qualitatives

Renforcer la qualité des contributions auprès des contributeurs existants

- ✎ Des protocoles et formations inadaptés
- ✎ L'absence de retours
- ✎ Le manque d'intérêt personnel des contributeurs
- ✎ Le manque de partage des erreurs et des bonnes pratiques
- ✎ Le biais de détectabilité et d'attention
- ✎ L'implication limitée dans le temps

Limiter les biais de sélection et de représentation induits par la dynamique contributive établie

- ✎ Biais d'autosélection
- ✎ Biais d'accessibilité spatiotemporelle



Partie 4 – Favoriser des contributions qualitatives

Focus : des leviers comportementaux se reflétant parfois dans des leviers juridiques - le cas des licences.

Le levier juridique peut permettre d'encadrer certaines bonnes pratiques. Par exemple, les licences permettent de proposer des réponses aux questions de partage (e.g. partage à l'identique, ...).

Le débat licence permissive et licence avec partage à l'identique se retrouve dans les logiciels libres (MIT vs GPL), les médias (cc-by versus cc-by-sa) et les bases de données (LO versus OdbL).

- Les licences permissives ne garantissent pas la dimension collective et donc le partage des contributions par un acteur. Un acteur peut contribuer et privatiser le logiciel, le média, la base de données, sa **seule obligation est de citer l'auteur, mais en aucun cas de partager ses contributions.**
- Les licences avec partage à l'identique imposent le repartage avec licence de partage à l'identique. L'acteur doit juridiquement partager dans les mêmes conditions les contributions qu'il fait sur ce logiciel, média, base de donnée. Ce partage à l'identique **garantit juridiquement la mise au commun des contributions.**



Partie 5 – Accompagner la participation citoyenne

Facteurs favorisant la mobilisation citoyenne dans la collecte de données

Apporter des réponses à des préoccupations citoyennes. Notamment, apporter de nouveaux éléments au regard des dispositifs existants.
NB : la dynamique de mobilisation n'émerge pas forcément des citoyens (e.g. réseau Sentinelles).

Inexistence de données ou accès à des données plus fines.

Différentes formes d'organisation

- De manière spontanée, à partir des préoccupations locales.
- Via des instituts écocitoyens structurés
- Initiatives hybridés associant municipalités, associations et laboratoires pour renforcer la collecte et l'exploitation des données
- Issues d'acteurs « experts »



Partie 5 – Accompagner la participation citoyenne

Levier clé :

Reconnaissance de la légitimité des habitants à contribuer

→ Etablissement d'un partenariat

→ Dispositifs de médiation

Joëlle Zask a proposé d'analyser la participation en trois dimensions complémentaires, qui conduisent à ne pas la regarder uniquement comme une action individuelle, mais un **processus d'échange et de reconnaissance mutuelle**.

- ↳ **Prendre part**, ce qui renvoie à la dimension élémentaire de la participation par la co-présence.
- ↳ **Contribuer**, qui se rapporte, dans ce cas, à la connaissance que les participants peuvent apporter par les enquêtes qu'ils mènent.
- ↳ **Recevoir**, qui se rapporte à ce que l'individu en retire et à sa formation.